

## Révision de l'ombudsman L'information de la télévision de Radio-Canada

À la suite de la publication d'une lettre du directeur général de l'information télévisée, monsieur Louis Lalande, dans le journal *Le Devoir* du 27 mars 2006, monsieur Gilles Pelletier portait plainte à propos de la couverture de l'Afghanistan par Radio-Canada :

*Quand on veut savoir ce qui se passe dans le monde, il y a les journalistes de notre très démocratique société d'état. Mais pour connaître véritablement la qualité du travail de ses journalistes, à qui mieux se fier qu'à Louis Lalande (...) Dans un article publié par *Le Devoir*, le grand homme remettait les pendules à l'heure au sujet de la couverture de la SRC sur l'Afghanistan (...)*

*Non, l'important, c'est de comprendre le fondamental, c'est à dire qu'il y a les bons et les méchants et que quand notre premier ministre se déplace pour rencontrer ses soldats qui s'ennuient de leur famille, les bons, ça ne peut être que nous. C'est la vérité pure qu'énoncent ainsi nos journalistes émérites.*

*(...) Quand 5 sur 5 aura appris qu'on ne tire pas de cocaïne de l'opium, il ne restera qu'à nous expliquer comment le commerce de la drogue a ainsi fleuri depuis qu'on mène la guerre aux Talibans. Ainsi tout sera dit. (...)*

Le 28 mars, la direction de l'information, sous la plume de l'adjoint au directeur général, monsieur Guy Filion, lui répondait :

*(...) Nous n'avons jamais pensé que les réalités se définissent en tant que « bons et méchants ». Vous caricaturez.*

*L'erreur que vous avez relevée (à propos de la cocaïne) est juste (...)*

Le 29 mars, M. Pelletier rappliquait auprès de l'ombudsman :

*Vous m'écriviez : Je m'assure que le directeur général des programmes ait reçu copie de votre message afin qu'il puisse en prendre connaissance et vous transmettre ses observations. Eh bien, il semble que votre tentative ait échoué. M. Lalande ne m'a pas répondu. Un certain M. Filion, à qui je ne me suis jamais adressé prétend le faire à sa place. (...)*

*Actuellement, quelque soit le sujet traité par la SRC, il manque une dimension : les mobiles. Par exemple, on comprend à quel point il est loufoque de prétendre que les Américains sont intervenus en Afghanistan pour des raisons humanitaires (...)*

*Je crains fort que si M. Lalande a préféré ne pas me répondre personnellement, c'est qu'il est difficile de justifier la propagande de guerre. Il a certainement aussi envie de prendre ses responsabilités en tant que directeur des programmes qu'un homard de se jeter dans l'eau bouillante.*

Le même jour, M. Pelletier écrivait à l'animatrice Pascale Nadeau :

*Comme vous invitez vos téléspectateurs à vous écrire, je vous ai fait parvenir copie d'une lettre à M. Louis Lalande au sujet de la façon dont vous couvrez l'Afghanistan. (...) La deuxième partie est une lettre à l'ombudsman parce que M. Lalande n'a pas osé signer la réponse faite en son nom par M. Filion. (...)*

Le 31 mars, M. Pelletier faisait parvenir à l'ombudsman une copie d'un article de M. Peter Symonds intitulé « The taliban, the US and the resources of Central Asia » en souhaitant « qu'on lui remette la pendule à l'heure ».

Le même jour, à la suite d'une conversation téléphonique avec M. Pelletier, l'ombudsman l'informait que M. Lalande avait exprimé l'intention de lui répondre personnellement. M. Pelletier lui faisait alors parvenir un autre courriel intitulé « *Prière de ne pas faire dévier la discussion* » :

*Comprennez bien que je n'entends pas que M. Lalande se défile de ses responsabilités (...) Je trouve que M. Symonds soulève des questions importantes (...) Je compte qu'il me dise où, quand et de quelle façon ces sujets ont été traités par l'information de la SRC...*

Le 3 avril, l'adjointe de M. Lalande s'adresse à M. Pelletier par courriel afin d'obtenir ses coordonnées téléphoniques; M. Lalande veut communiquer avec lui de vive voix.

Le 4 avril, M. Pelletier répond :

*Auriez-vous l'obligeance de dire à M. Lalande que (...) je préférerais que nous continuions à communiquer par écrit. (...)*

Le 4 avril, même jour, M. Pelletier se plaint au sujet d'un reportage diffusé à « 5 sur 5 » :

*Il m'arrive de me demander si vous devriez couvrir l'actualité politique à 5 sur 5. Après vos inepties sur l'Afghanistan la semaine dernière, voici maintenant que vous déclarez Chavez coupable par association avec Fidel Castro. Si Chavez est toujours au pouvoir, il semble que ce soit parce qu'il a été élu de façon démocratique (...)*  
(Suit un renvoi à Wikipedia)

Le 5 avril, M. Pelletier revient à la charge auprès de l'ombudsman :

*Lundi dernier, j'ai porté plainte contre la façon dont 5 sur 5 a traité de l'état démocratique du Vénézuéla. Je n'ai reçu d'accusé de réception, ni de vous, ni de M. Gougeon. (...)*

*J'ai refusé de fournir (mon numéro de téléphone). Je n'ai pas vraiment envie de me faire servir en privé des lieux communs en guise d'explication.*

Le 10 avril, l'ombudsman lui répondait que M. Lalande lui communiquerait une réponse dans les prochains jours.

Le 24 avril, M. Pelletier s'adresse par courriel à de nombreux journalistes de la SRC (et à « *des journalistes en copie conforme invisible* »); il les invite à adresser à M. Lalande « *quelques commentaires inspirants* », puis il leur soumet une « *ébauche sur le professionnalisme* » :

*Quand les étudiants sortent de nos universités, il y en a environ 5%...pardon, 0.5% qui savent parler ou écrire. Parler et écrire, c'est encore plus rare (...)*

M. Pelletier dénonce le traitement de l'information sur l'Afghanistan, sur le réchauffement climatique, sur les expériences avec des basses fréquences avec des humains, le conflit israélo-palestinien, la guerre du Golfe, la sécurité informatique; il dénonce aussi Windows et suggère l'emploi de Linux...

*Je remercie le ciel de ne pas me trouver dans des pays comme l'URSS ou la Chine (...)*

Le 3 mai, M. Pelletier rappelle qu'il n'a toujours pas reçu de réponse, une réponse qui viendra le lendemain 4 mai, l'informe l'ombudsman.

Le 4 mai, le directeur général de l'information, M. Lalande, lui répond :

*J'aurais aimé discuter avec vous de vive voix (...)*

*Le service de l'information télévisée de la Société Radio-Canada offre une programmation riche et diversifiée en nouvelles, en actualités, en affaires publiques, en documentaires et couvertures spéciales, sur le Réseau de l'information (RDI), sur la Chaîne principale, et sur Radio-Canada.ca (...)*  
*C'est ainsi que nous avons traité depuis des années « des conflits afghans » (...)* Vous avez attiré notre attention sur la publication de Peter Symonds (...)  
*Nous l'avons consulté (...)* L'implication des États-Unis d'Amérique dans les conflits afghans a été évoquée à nos antennes dès le début des années quatre-vingt! (...)  
*Nous avons fait suivre ces informations aux journalistes qui ont la responsabilité des informations internationales chez nous.*

*Pour ce qui est de la situation au Vénézuéla, nous avons fait suivre l'article de Wikipedia que vous nous recommandiez à la direction de l'émission 5/5 (...)* et nous avons dépêché dernièrement Jean-Michel Leprince (...)  
*Par ailleurs, je vous invite à consulter le dossier suivant*

<https://www.radio-Canada.ca/nouvelles/actualite/attentat/taliban/index.html>

Le 12 juin, dans une lettre de 12 pages, M. Pelletier reprend et commente la réponse de monsieur Lalande, en commençant par le dossier sur Internet; il recommande d'aller consulter d'autres sites, propose des angles de traitement de sujets, et se demande si

*L'équilibre de la couverture journalistique consiste à donner une place égale au mensonge et à la vérité.*

Le 5 juin, une réorganisation des services français amenait le regroupement de l'information radio et télévision sous la direction de monsieur Alain Saulnier.

Le 13 juin, M. Pelletier demande que l'ombudsman s'assure que le nouveau directeur général de l'information ait reçu copie de ses observations.

Puis le 15 juin, il écrit à M. Saulnier pour le féliciter de sa nomination. Il reprend alors ses plaintes :

*...Je ne suis pas satisfait de la couverture générale de la SRC sur l'Afghanistan (...) La guerre contre l'Afghanistan ne se mène que pour une seule raison : trouver un chemin sûr pour les pipelines qui vont acheminer le pétrole des nouvelles Républiques (indépendantes) d'Asie Centrale. C'est une guerre pour l'or noir, point. Remarquez que cela ne fait sans doute pas le tour de la situation (...) Mais il est clair que tout baigne dans l'huile. Pourquoi ne le dites-vous pas clairement en recentrant l'information fournie?*

*Ma deuxième plainte portait sur la couverture de 5 sur 5 sur le Vénézuéla et Hugo Chavez...*

Le 19 juin, M. Filion l'informe que M. Saulnier prendra connaissance des documents.

Le 20 juin, M. Pelletier répond à M. Filion :

*Je voudrais vous rassurer sur les compétences de votre nouveau patron. Je suis certain qu'il connaît les dernières informations sur ces dossiers et que en jetant un simple coup d'œil, il pourra pointer du doigt la moindre inexactitude (en faisant valoir que la Société Radio-Canada ne saurait se contenter de ces approximations).*

*Et là-dessus, il me faut lui donner raison. Dans tous les grands reportages et entrevues qui se retrouvent au centre de l'actualité, l'information de la SRC est rigoureusement exacte. Ainsi, avez-vous vu cette inoubliable entrevue au Point d'une journaliste qui arrivait directement du feu de l'action à Bagdad? Évidemment, et ce fut souligné, elle ne pouvait pas tout dire, elle devait protéger ses sources.*

*Mais on a tout de même appris qu'elle avait entendu des explosions de sa chambre d'hôtel à Bagdad, vu des vitrines de magasins voler en éclats et, tenez-vous bien, elle avait même marché sur des mains provenant de cadavres démembrés! (autres exemples)  
(...) Bon. Il y a bien quelques bourdes ici et là de gens qui manquent d'expérience dans le domaine politique.  
(...) Allez, au plaisir, et n'oubliez pas de communiquer ces remarques à M. Saulnier, qu'il sache que je me meurs de le lire.*

Le 23 juin, M. Pelletier s'adresse à l'ombudsman pour souhaiter que la lettre adressée à M. Filion fasse partie du dossier :

*Je vais tâcher de ne plus trop regarder l'information à la SRC afin de ne pas trop alourdir le dossier. Je pense que vous avez raison : au delà de mes plaintes précises, c'est toute la qualité de l'information à la SRC que je remets en cause.*

Le 26 juin, M. Pelletier envoie un courriel à M. Saulnier intitulé « *Pas un mot non plus sur l'affaire Swift* », une affaire d'information sur les transactions bancaires livrée à la CIA, « *une note pour démontrer encore une fois que Radio-Canada ne fait pas son travail* ».

Le 27 juin, M. Saulnier répond à M. Pelletier :

*Merci de me faire parvenir ces informations. Je les fais suivre aux équipes du service de l'information afin qu'ils en prennent connaissance. J'ai fait de même pour les dossiers fort intéressants que vous m'avez fait parvenir il y a quelques jours.*

Le 2 juillet, sous le titre de « *Trop de castors à la SRC* », M. Pelletier rapplique au sujet de la divulgation plus ou moins secrète d'informations privées à l'État : Bell/Sympatico aurait avisé ses clients du fait qu'elle pourrait enquêter sur leur utilisation du système et en informer qui de droit. M. Pelletier dénonce alors les liens qui uniraient Radio-Canada, Microsoft et Sympatico.

Puis, le même jour, M. Pelletier répond à M. Saulnier :

*Auriez-vous plutôt la gentillesse de m'écrire pour m'informer que Le Point va bientôt présenter une série de reportages sur*

- 1) L'Afghanistan et le pétrole;*
- 2) L'Afghanistan avant les Moujahidines et les Talibans;*
- 3) Le piège afghan tel qu'il fut vécu;*
- 4) L'intervention US, puis canadienne;*
- 5) Des Moudjahidines aux Talibans.*

Le 7 juillet, M. Pelletier écrit à propos du premier épisode de *Tout le monde en parlait* où il a été question de la fromagerie Saputo :

*Est-ce que l'émission a fait mention de cet annonceur à la SRC?*

Le 17 juillet, M. Pelletier, qui a déjà remis en question l'utilisation de produits Microsoft par le site Internet de Radio-Canada, revient à la charge pour dénoncer à nouveau ce fait et proposer Linux. Il aborde différentes questions dont l'organigramme des nouveaux médias :

*Vous avez vu combien d'employés et de cadres pour produire ce petit site de rien du tout qui n'ajoute presque rien au contenu offert par la radio et la télévision? 40 personnes, sans compter les contractuels en bas de page!*

Le 7 septembre, M. Pelletier s'adresse à nouveau à l'ombudsman :

*Dois-je considérer que le fait que deux directeurs de l'information successifs m'aient assuré qu'ils transmettaient mes commentaires à leurs journalistes comme une réponse?*

Le 15 septembre, M. Pelletier fait parvenir une nouvelle lettre à l'ombudsman où il dénonce à nouveau le traitement de la situation en Afghanistan :

*N'en déplaise à Christine Saint-Pierre et à Céline Galipeau, nous ne suivons pas dans les pas des Américains pour défendre les droits des femmes afghanes*

et la couverture de « *la guerre d'Israël contre le Liban* »

*En fait, on a beau parler d'objectivité et d'équilibre de la couverture, j'en suis presque à me demander si le lobby juif n'a pas exercé quelque influence lors de la nomination de votre patron par le premier ministre. Ah, peut-être ne savez-vous pas qu'il existe un lobby juif à Ottawa?*

Il renvoie à des articles, formule des suggestions de recherche, des angles de traitement de différents sujets.

Le 18 septembre, l'ombudsman informe M. Pelletier qu'il considère que le courriel que lui adressait M. Saulnier le 27 juin était une réponse et qu'il pouvait demander à l'ombudsman de revoir le dossier s'il n'était pas satisfait de cette réponse.

Le 22 septembre, M. Pelletier a demandé à l'ombudsman de revoir le dossier.

## Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

*...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : [www.radio-canada.ca/ombudsman](http://www.radio-canada.ca/ombudsman)).

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

## La Révision de l'ombudsman

Le plaignant n'est pas satisfait de la qualité de l'information diffusée par la télévision de Radio-Canada; il prend différents exemples et formule des suggestions de reportage.

L'ombudsman rappelle que la liberté de presse, c'est plus que la liberté d'imprimer. C'est d'abord et avant tout la liberté de choisir les sujets, les angles de traitement et les personnes invitées à en parler. Tant la liberté d'opinion que la liberté de presse sont enchâssées dans des chartes.

La politique journalistique énonce que

*La Société ne remplirait pas son mandat si elle limitait la porte de ses reportages dans le but de ne troubler personne ni de ne déranger aucune institution. (...)*

*Afin de présenter une information équilibrée et équitable, un organisme d'information devrait s'assurer que le plus vaste éventail possible de points de vue soit diffusé* (NPJ, 4. Diversité des sujets, diversité des opinions)

La direction de l'information a répondu qu'elle avait lu et fait circuler les commentaires et les suggestions du plaignant.

Le refus de la direction de l'information d'adopter tels quels tous et chacun des points de vue et des suggestions du plaignant ou de contraindre son personnel à les adopter ne constitue pas une violation de la politique journalistique.

Par conséquent, l'ombudsman considère la plainte comme non-fondée et la rejette.